



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Organisme de formation n°93830405383



Centre Départemental de Formation 83



Formation
Brevet National
Sécurité et
Sauvetage
Aquatique
[BNSSA]

Renseignements et inscriptions : www.cdos83.fr - 04 94 46 01 92



1 au 5 avril et 22 au 26 avril 2019 - Toulon



LE DÉPARTEMENT

Formation Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique

Date limite d'inscription le 15 mars 2019

Prérequis :

- Ouvert aux jeunes de 17 ans mais le diplôme délivré le jour des 18 ans.
- Disposer d'un certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 1991.
- Avoir une bonne condition physique et savoir nager.

Contenu de la formation :

Tests de présélection (25 mars 2019)

200m Crawl, départ plongé en moins de 3 minutes

100m Nage Libre (1^{er} 25m sur le Ventre + 2x25m dont 15 m en apnée + 4^{ème} 25m sur le Dos).

PSE 1 : Prévention et Secours en Equipe 1^{er} niveau*
La réglementation des baignades et postes de secours

Epreuves physiques :

Parcours 100 mètres : sauvetage aquatique en continu

Parcours 250 mètres : sauvetage avec palmes, maque et tuba

Porter secours à une personne en milieu aquatique

Questionnaire à choix multiples

Dossier d'inscription téléchargeable sur le www.cdos83.fr

81h00 de formation (10 jours) - 560.00€** (PSE 1 inclus)

** Les frais de participation sont calculés après déduction faite de l'aide du Conseil départemental et du CNDS versée au CDOS. Les dirigeants bénévoles d'une association employeur peuvent bénéficier de la même prise en charge que celle des salariés de l'association (sous réserve de modifications par l'OPCA). Le tarif horaire des formations est de 30€/heure/stagiaire (soit 1050€ la formation).

*Si le candidat est déjà titulaire du Certificat de Compétences aux Premiers Secours en Equipe (PSE 1) et à jour de sa formation continue, la formation sera alors de 42h (coût 270.00€).

L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux comités départementaux et associations adhérents du CDOS du Var.

Les frais de participation demandés sont étudiés sur la base du coût de revient de l'action de formation toute autre participation ou aide déduite. Ils sont calculés sur la base du budget voté à l'équilibre par l'Assemblée Générale.

Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison des Sports du Var - Imm. Le Rond-Point

133 boulevard Général Brosset 83200 TOULON

04 94 46 01 92 - acdoss@cdos83.fr - www.cdos83.fr

Ensemble et plus...

